

# EDITORIAL

Chers Amis,

Après la réalisation des travaux d'assainissement collectif, ce à quoi nous nous étions engagés, il restait à organiser l'inauguration. Celle ci a eu lieu avant les vacances, avec une bonne participation. Preuve s'il en était que les gens s'y intéressent, et peut être que le procédé unique dans le département y était pour quelque chose.

Les travaux continuent avec la restauration de la Fontaine St Laurent et du lavoir et l'aménagement d'une aire de pique-nique. Espérons que les gens qui fréquenteront ce site, sauront respecter les lieux.

Au niveau de l'école, pour la rentrée nous avons agrandi le dortoir et réalisé quelques travaux de peinture et tapisserie afin d'améliorer l'accueil des tous petits.

Pour la restauration, nous avons été amenés à prendre rapidement des décisions du fait que le réfectoire devenait trop petit, pour faire face à une demande en constante augmentation. Les enfants se restaurent désormais dans la petite salle des fêtes avec une livraison des repas en liaison chaude par un prestataire.

Des travaux ont été également réalisés dans l'église où le parquet a été changé.

Pour l'année 2006, des projets que j'aurai l'occasion de vous présenter lors de la soirée des vœux le mardi 27 décembre.

**BONNES FETES DE FIN D'ANNEE A TOUS.**

Le Maire,  
Armel JALU

# BUDGET PRIMITIF 2005 - COMMUNE DE LE CROUAIS

## Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	63 800.00	Produits des services du Domaine	15 410.00
Charges de personnel	85 044.89	Impôts et taxes	65 702.00
Autres charges gestion courante *	36 511.00	Dot. Subventions et participations	110 739.00
Charges financières	13 500.00	Autres produits gestion courante	
Dépenses imprévues	10 000.00	Atténuation de charges	2 000.00
Virement section investissement	59 897.93	Produits exceptionnels	40 582.93
Charges exceptionnelles	40 582.93	Excédent de fonct. reporté	74 902.20
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>309 336.13</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>309 336.13</b>

\*dont subventions

### Participation aux organismes publics

✓ Réseau aides spécialisées	250.00
✓ SIVU Montfort sur Meu	800.00
✓ Réseau Ecoles Rurales	3 901.00
✓ Piscine Acorus St Méen	1 200.00
✓ Office des Sports St Méen	600.00
✓ Chenil service	265.00

### Subventions aux autres organismes

✓ Comité des Fêtes Le Crouais	175,00
✓ Comice agricole cantonal	440,00
✓ Association UNC-AFN le Crouais	105,00
✓ Association club de la gaïeté	130,00
✓ ADMR St Méen	40,00
✓ Amicale des donneurs de sang	30,00
✓ Ass. Les Amis de St Laurent	395,00
✓ Ass. des parents d'élèves – sorties scolaires	570,00
✓ Ass. Un Souffle pour Marcher	215,00
✓ Association de Chasse Le Crouais	285,00
✓ Union Sportive Le Crouais	380,00
✓ Croix d'or	25.00

## Section Investissement

DEPENSES		RECETTES	
Matériel et mobilier Ecole	1 000.00	Solde d'exécution	
Eglise	7 500.00	FCTVA	614.31
Salle des Fêtes(ancienne)	2 000.00	Subventions d'investissement	19 509.00
Carte communale	16 191.00	Cessions d'immobilisations incorp	45 993.31
Assainissement individuel	12 500.00	Autofinancement	59 897.31
Aménagement Fontaine St Laurent	25 000.00		
Dépenses imprévues	5 000.00		
Dépenses financières	32 930.00		
Reversement et reprises de dotations	23 892.93		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>126 013.93</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>126 013.93</b>

# BUDGET PRIMITIF 2005

## BUDGETS ANNEXES

---

### Lotissement Les Portes II

#### Section fonctionnement

- Terrains à aménager	2 719.38
- Achats d'études, prestations terrains à aménager.	3 936.49
- Achat de matériel, équipements et travaux	67 280.62
- Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	4 800,00
- Variation en cours de production de biens	94 950.51

**total dépenses 2005**

**173 687.00 €**

### Assainissement collectif

#### **Section investissement**

- Lagune	220 000.00
- Réseau	20 000.00



# COMPTES RENDUS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Un correctif est à apporter sur le bulletin précédent, dans lequel nous faisons écho sous cette rubrique de la non-participation de la commune de ST ONEN LA CHAPELLE, pour les frais des élèves scolarisés à Le CROUAIS. Au moment de la rédaction de ce compte rendu, la commune de ST ONEN n'avait pas encore payé sa participation, cette situation est aujourd'hui régularisée.

## **Le mardi 02 novembre 2004**

### **carte communale**

Intervention de Mme PUJOS du Cabinet SCP J.Y. DEBOST, H. LECHAUX, O. LE MOIGNE pour la réalisation de la carte communale. Mme PUJOS fait la synthèse de la proposition du Conseil Municipal concernant le périmètre du bourg ainsi que celui de la zone artisanale. Ensuite, elle présente la proposition du bureau d'études en argumentant ses choix.

Mme PUJOS remet à chaque conseiller deux plans de la campagne de LE CROUAIS afin que chacun délimite les zones constructibles. Ces cartes sont à remettre pour le 10 décembre 2004.

### **Redevance assainissement, abonnement assainissement**

M. Le Maire informe le conseil municipal que le réseau collectif est terminé et qu'il faut instituer une redevance pour le coût du m<sup>3</sup> d'eau traitée, complétée d'une part fixe correspondant à l'abonnement.

A l'appui du budget prévisionnel de 2005 et pour l'équilibre de ce budget, M. Le Maire propose au conseil municipal de fixer la redevance à 2,00 € HT le m<sup>3</sup> et la part abonnement à 15,00 € ht/semestre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, décide :

- de fixer le prix de la redevance à 2,00 € le m<sup>3</sup>.
- de fixer à 15,00 € HT l'abonnement semestriel.

### **Convention avec la CGE pour la perception de la redevance assainissement sur la commune**

M. Le Maire informe que par souci de simplification pour les bénéficiaires du réseau d'assainissement, il est nécessaire de confier la gestion du dossier à un cabinet spécialisé.

La Compagnie Générale des Eaux propose d'assister la commune en percevant la redevance assainissement auprès de tous les abonnés au service de Distribution Publique d'Eau Potable du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau potable de Montauban Saint Méen, situés sur le territoire de la commune de LE CROUAIS, raccordés ou raccordables au réseau assainissement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide et :

- autorise M. Le Maire à solliciter les services de la Compagnie Générale des Eaux pour la mission d'assistance pour la perception de la redevance assainissement.

### **Création d'un poste d'agent d'entretien**

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu la lettre de démission de Madame DAGUE en contrat CEC à l'école publique et propose de créer un poste d'A.T.S.E.M.

Suite à des candidatures spontanées et aux entretiens pour le recrutement de cet agent, le conseil municipal décide de retenir la candidature de Madame COMMEUREUC Corinne, domiciliée Le Pas de la Lande à Le CROUAIS.

### **Assainissement lagune – Achat de parcelles à M. Eugène COULON**

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'acquérir les parcelles B 135 d'une superficie de 44 A 80 CA et B 116p d'une superficie de 72 A 10 CA de M. Eugène COULON pour la construction de la station d'épuration.

M. Le Maire demande à M. Eugène COULON de quitter la salle.

M. Le Maire propose d'acheter les parcelles au tarif de 1,00 € TTC le m<sup>2</sup> auquel s'ajoutent

les indemnités d'éviction et de fumure s'élevant à 3 970,05.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'acheter les parcelles indiquées ci-dessus de M. Eugène COULON au tarif de 1,00 € TTC le m<sup>2</sup> ;
- Accepte de verser les indemnités d'éviction et de fumure qui s'élèvent à 3 970,05.

**Assainissement Poste de refoulement – Achat de parcelles de M. André LEMOINE**

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'acquérir les parcelles B 24p d'une superficie de 2 A 98 CA et B 95p d'une superficie de 8 A 55 CA de M. André LEMOINE pour la construction du poste de refoulement.

M. Le Maire propose d'acheter les parcelles au tarif de 1,00 € TTC le m<sup>2</sup>.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acheter les parcelles indiquées ci-dessus de M. André LEMOINE au tarif de 1,00 € TTC le m<sup>2</sup>.

**Fixation du prix de location des terres à M. Eugène COULON**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que M. André LEMOINE a cessé d'exploiter les terres communales le 29 septembre 2004 et que M. Eugène COULON demande à exploiter les parcelles cadastrées section B n° 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342 comprenant une superficie de 3 ha 55 a 85 ca. M. Le Maire demande à M. Eugène COULON de bien vouloir quitter la salle.

En se basant sur le prix des locations actuelles et sur la qualité des terres mises en location, M Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le prix du fermage à 5 Qx/ha à 20,78 € le quintal soit 103,90 €/ha.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide de :

- Fixer le coût du fermage à 103,90 €/ha
- dit qu'un contrat de gré à gré sera rédigé par la mairie sur ces bases par année civile sachant que la location prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2005
- dit qu'il sera fait, pour les années suivantes, application de l'indice de référence pour l'actualisation du prix du fermage.

**Fixation du prix de location des terres à M. Joseph VAIDIE**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que M. André LEMOINE a cessé d'exploiter

les terres communales le 29 septembre 2004 et que M. Joseph VAIDIE demande à exploiter la parcelle cadastrée section A n° 549 d'une superficie de 1 ha 36 a 90 ca.

En se basant sur le prix des locations actuelles et sur la qualité des terres mises en location, M Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le prix du fermage à 5 Qx/ha à 20,78 € le quintal soit 103,90 €/ha.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide de :

- Fixer le coût du fermage à 103,90 €/ha
- dit qu'un contrat de gré à gré sera rédigé par la mairie sur ces bases par année civile sachant que la location prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2005
- dit qu'il sera fait, pour les années suivantes, application de l'indice de référence pour l'actualisation du prix du fermage.



**Le 11 janvier 2005**

**Intervention de Mme PUJOS du cabinet d'étude pour la réalisation de la carte communale.**

L'objet de l'intervention de MME PUJOS, était d'établir un bilan des travaux préliminaires, réalisés par chaque conseiller municipal, sur les zones de campagne à urbaniser. Chaque secteur a été examiné en réunion de conseil, pour définir un avant projet sur les zones à urbaniser. Mme PUJOS a également informé le Conseil Municipal de la nouvelle réglementation applicable au 01 janvier 2005, portant obligation aux communes de faire apparaître sur la carte communale, les zones humides. M. le Maire propose ainsi, au conseil municipal, de consulter plusieurs cabinets, afin de réaliser l'inventaire des zones humides de la commune. Le conseil Municipal accepte à l'unanimité cette consultation.

**Intervention de M. CHAUMET, du cabinet GES, chargé de l'étude pour l'assainissement autonome. L'intervention de M. CHAUMET, a porté sur une présentation détaillée de l'objectif de l'étude :**

- diagnostic chez l'habitant (environ 100 dispositifs).
- proposition de réhabilitation pour les dispositifs à risque en secteur sensible.

Le déroulement de l'opération se fera sur plusieurs mois avec une première information publique qui devrait se dérouler le 19 avril 2005.

#### **Taxe de raccordement dans le lotissement.**

M. Le Maire sollicite l'avis du conseil Municipal sur la mise en place d'une taxe de raccordement pour les nouveaux habitants du lotissement. Il demande à M. TOUANEL David, acquéreur du lot N° 9, de quitter la salle afin que le conseil délibère. Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer de taxe de raccordement pour tous les lots du « lotissement les portes », considérant que le coût du raccordement a été intégré dans le prix de vente des lots.

**Attribution de l'IAT aux agents non titulaire.** M. Le Maire informe le Conseil Municipal de la fin de contrat de MME ROSSELIN, et explique que compte tenu des spécificités du poste qu'elle occupait, il souhaite lui faire bénéficier de l'I.A.T. (indemnité d'administration et de technicité), en soulignant par ailleurs la qualité du travail accompli.

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité :

- d'accorder à Mme ROSSELIN, une indemnité calculée sur son temps de travail effectif à savoir un mi-temps et de la durée du contrat (8 mois) sur la base de l'IAT correspondant au grade d'agent administratif, soit 138 €.
- d'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### **Exonération de la redevance pour cas particuliers.**

M. Le Maire demande à M. COULON de sortir de la salle. Ensuite, il explique au Conseil Municipal, qu'après avis et consultation de la compagnie générale des eaux, sur l'exonération de la redevance sur une partie du volume d'eau prélevé sur le réseau public d'eau potable pour les exploitations et arrosages divers, et conformément à la convention signée avec la CGE, il y a lieu d'appliquer un dégrèvement pour l'exploitation de M. COULON et pour le terrain de foot.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'une part, pour l'exploitation de M. COULON, celui-ci recevra la facturation par le biais de la compagnie générale des eaux et chaque année, la commune émettra un titre sur la base de 30m<sup>3</sup> d'eau consommée, multiplié par le tarif de la redevance d'assainissement applicable à l'année en cours, auquel sera ajouté l'abonnement au réseau.

- d'autre part, pour le terrain de foot, la commune versera sur le budget assainissement, l'équivalent de 30m<sup>3</sup> d'eau consommée au tarif en vigueur applicable à la redevance d'assainissement, auquel sera ajouté l'abonnement au réseau.

#### **Indemnités – Convention de passage pour les canalisations d'évacuation d'eaux usées**

M. Le Maire informe le conseil municipal que divers propriétaires ont accepté et signé des conventions pour l'autorisation de passage des canalisations d'eaux usées sur leurs parcelles et que des indemnités leurs sont dues, selon le barème d'indemnisation de la Chambre d'Agriculture, suite aux dégâts occasionnés pendant la réalisation du réseau d'assainissement collectif.

De plus, la commune verse à chaque propriétaire, à titre de compensation, la somme de 1,00 € TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer à chaque propriétaire la somme qui leur est due:
- à M. Sébastien ODIE la somme de 121,00 € TTC ;
- aux Héritiers de M. & Mme Pierre COULON la somme de 151,00 € TTC ;
- à M. Gilbert MARTIN la somme de 5,50 € TTC ;
- à M. Jean-Claude BOUETARD la somme de 313,00 € TTC ;
- à M. André LEMOINE la somme de 705,00 € TTC.
- Désigne Maître Karine PATARD notaire à Saint Méen Le Grand pour la publication au bureau des hypothèques ; les frais d'enregistrement étant à la charge de la collectivité.

#### **Indemnités – Convention de passage pour les canalisations d'évacuation d'eaux usées**

M. Le Maire demande à M. Eugène COULON de quitter la salle.

M. Le Maire informe le conseil municipal que M. Eugène COULON a accepté et signé une convention pour l'autorisation de passage des canalisations d'eaux usées sur sa parcelle

et que des indemnités lui sont dues, selon le barème d'indemnisation de la Chambre d'Agriculture, suite aux dégâts occasionnés pendant la réalisation du réseau d'assainissement collectif.

De plus, la commune verse à M. Eugène COULON, à titre de compensation, la somme de 1,00 € TTC. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer à M. Eugène COULON la somme de 651,00 € TTC.

### **Renouvellement du marché d'assurance statutaire**

Le centre de gestion procède actuellement aux démarches nécessaires au renouvellement du marché d'assurance statutaire dont l'échéance est au 31 décembre 2005. M. Le Maire précise ainsi qu'il y a lieu de prendre une délibération pour autoriser le CDG 35 à lancer les consultations pour la souscription du contrat 2006.

Après délibération, Le Conseil Municipal décide :

- de donner son accord pour le renouvellement du contrat d'assurance statutaire CNRACL et IRCANTEC.

- de mandater le Centre de Gestion 35 pour négocier et mettre en concurrence, pour le compte de la commune de LE CROUAIS, les entreprises d'assurances pour la souscription du contrat 2006.

### **Don de la commune**

M. le Maire évoque au sein du Conseil Municipal la catastrophe de l'Asie du Sud Est. Il précise qu'une urne est à la disposition des habitants pour le versement de dons à la CROIX-ROUGE FRANÇAISE. Il propose que la commune verse un don pour soutenir symboliquement ces pays.

Après délibération, Le Conseil Municipal décide de verser un don de 50€ à la CROIX-ROUGE.

### **Questions diverses**

#### **Ralentissement route du « Bahac »**

Une consultation des services de la DDE est demandée afin de trouver une solution aux

vitesses excessives constatées sur la route du «Bahac». Le Conseil Municipal propose l'implantation d'un panneau de limitation de vitesse à 70 km/h.

### **Raccordement au réseau collectif**

A ce jour, il y a 56 abonnés au réseau d'assainissement collectif sur 69 raccordables.

### **Commission pour la création des noms de rues.**

M. Le Maire rappelle le projet 2005 de nommer les rues du bourg de LE CROUAIS. Il propose de nommer David TOUANEL comme responsable de cette commission, afin qu'il organise des rencontres avec les habitants pour trouver des noms de rues faisant référence à l'histoire de la commune.

### **Achat d'un Appareil Photo**

M. le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'acquisition d'un appareil photo, pour un budget maximal de 300€. Il laisse le soin à M. David TOUANEL, d'acheter cet appareil et propose que la gestion lui en soit confiée.

### **Terrain de Foot**

La commune sollicite des entreprises pour des travaux de sablage du terrain de Foot.

### **Ravalement du mur de L'ancienne salle des fêtes**

Une étude est en cours pour la réalisation des travaux de ravalement du mur de l'ancienne salle des fêtes.



### **Le mardi 08 mars 2005**

#### **Extension du réseau ENIZAN-LECOEUCHE.**

M. Le Maire informe le conseil municipal que M. ENIZAN et Mme LECOEUICHE souhaitent une extension du réseau d'assainissement collectif sur la route départementale n°59 pour raccorder leur future maison et que la commune peut par ailleurs obtenir une subvention de 30 % pour le raccordement de cette habitation.

M. Le Maire présente au conseil municipal divers devis concernant cette réalisation. M. ENIZAN et Mme LECOEUICHE prennent en

charge la totalité des frais après déduction de la subvention accordée à la commune.

Après délibération le conseil municipal :

- Accepte l'extension du réseau d'assainissement collectif ;
- Confie les travaux à l'entreprise MENARD de MEDREAC pour un montant de 4348,80 € HT ;
- Sollicite la subvention auprès du Conseil Général.

#### **Achat des terrains de M. Mathurin LABBE**

M. Le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de M. Mathurin LABBE proposant la vente à la commune des terrains cadastrés B 354 d'une superficie de 2 A 30 CA et B 356 d'une superficie de 4 A 70 CA lui appartenant. Ces terrains se situent à proximité de la Fontaine Saint Laurent et du lavoir.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'acquérir les parcelles ci-dessus pour la somme de 770,00 € TTC ;
- d'accepter le droit de passage, réservé par M. Mathurin LABBE, d'un drain sur ces parcelles.

#### **Choix du Bureau d'Etudes Assainissement Autonome**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de choisir un bureau d'études pour effectuer l'état des lieux de l'assainissement autonome. Après l'examen de divers devis, M. Le Maire propose au Conseil Municipal de choisir le bureau d'études qui, respectant le cahier des charges, restera le moins onéreux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- De retenir le bureau d'études GES dont le devis s'élève à 10 180,00 € HT
- Autorise M. Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

#### **Vente de terrains communaux**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que M. Eugène COULON souhaite acquérir les parcelles, appartenant à la commune, cadastrées :

- Section B 132 pour 54 a 13 ca
- Section B 138 pour 1 ha 24 a 50 ca
- Section B 140 pour 34 a 90 ca

- Section B 141 pour 39 a 30 ca
- Section B 330 pour 34 a 35 ca

Soit une superficie totale de 2 ha 87 a 18 ca. M. Le Maire demande à M. Eugène COULON de quitter la salle.

M. Le maire propose au Conseil Municipal de vendre ces parcelles pour la somme de 11690,00 € à M. Eugène COULON domicilié « Le Prieuré » à Le Crouais.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- de vendre les terrains ci-dessus de la commune à M. Eugène COULON pour un montant de 11 690,00 €
- d'Autoriser M. Le Maire à signer l'acte notarié qui sera établi par Me Karine PATARD à Saint Méen Le Grand, ainsi que tous les documents afférents à cette affaire.

#### **Approbation du compte administratif 2004**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme CHERO Marie-Paule, 1<sup>ère</sup> adjointe au maire, Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'année 2004 et les décisions modificatives de cet exercice, considérant le compte administratif 2004 des budgets (principal et annexes) établi par M.JALU Armel, maire de LE CROUAIS, lequel peut se résumer ainsi : voir annexes.

M. JALU ne prenant pas part au vote, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2004.

#### **Approbation du compte de gestion 2004**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2004 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, les créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2004 au 31 décembre 2004, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2004 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2004 par le Receveur, visé et

certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **Affectation du résultat 2004**

Après avoir approuvé le compte administratif 2004, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de clôture 2004 de 92452.97€ sur le budget primitif 2005 de la façon suivante :

- au compte 1068, recettes d'investissement pour 17550.77€ , correspondant au déficit d'investissement 2004.
- au compte 002, le solde soit 74902.20€ en recettes de fonctionnement .

#### **Amortissement des frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme.**

Dans le cadre du vote du budget primitif commune 2005, il est précisé au Conseil Municipal que la durée d'amortissement des frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme est obligatoirement de dix ans et que la durée d'amortissement des frais d'études non suivis de travaux, imputés au 2031 ne peut dépasser 5 ans.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de fixer la durée de L'amortissement des frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme à 10 ans.
- de fixer la durée d'amortissement des frais d'études imputées au 2031 à 5 ans.
- d'autoriser M. Le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

#### **Budget assainissement collectif : affectation du résultat 2004**

Dans le cadre du vote du budget primitif 2005, de l'assainissement collectif, le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement 2004 de 15978.03€ au déficit d'investissement.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter au compte 1068, en recette d'investissement, le résultat de fonctionnement 2004 pour 15978.03€.

**Dossier LECOEUICHE/ENIZAN** : fixation de la participation financière au raccordement au réseau d'assainissement collectif.

Suite à l'accord du Conseil Municipal en date du 02 novembre 2004, pour la prise en charge des travaux de raccordement de la future habitation LECOEUICHE/ENIZAN, M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'accord de la participation du Conseil Général à hauteur de 30%, et propose ainsi de fixer la participation de M.ENIZAN et Mme LECOEUICHE comme suit :

- Coût de l'opération : 4348.80 €HT,
- Participation Conseil Général (30%) : 1304.64 €HT

Participation ENIZAN / LECOEUICHE : 3044.16 €HT pour solde.

Compte tenu de l'assujettissement à la TVA pour tous les travaux de l'assainissement collectif, la participation sera de 3640,81 TTC.

#### **Convention d'assistance technique pour la station d'épuration**

Conformément à l'article 40 de la Loi sur l'eau de janvier 1992, le Conseil Général propose, à travers la Mission d'Assistance à la Gestion de l'Environnement (M.A.G.E.), une assistance technique à l'exploitation de la station d'épuration communale. Ce service public mis à disposition des collectivités, s'appuie sur un programme technique associant des visites formatives et des conseils indépendants. En l'absence de données d'auto surveillance produites par l'exploitant, le Conseil Général pourra proposer à la collectivité un programme d'analyses adapté.

La tarification proposée, comprend la gratuité du conseil fourni par des techniciens départementaux, et le cas échéant, la facturation des analyses à la commune, par le Laboratoire Départemental d'Analyses.

Le M.A.G.E. assurera par ailleurs, pour le compte de l'Agence de l'Eau, la validation de l'auto surveillance pratiquée par la commune, permettant le versement annuel de la prime pour épuration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, Monsieur le Maire à solliciter les services de la M.A.G.E, pour une mission d'assistance technique, et l'autorise à signer avec le Conseil Général, la convention s'y rapportant.

#### **Choix du cabinet d'études pour la réalisation d'un inventaire des zones**

### **humides dans le cadre de la réalisation de la carte communale.**

M. Le Maire précise tout d'abord qu'il a procédé à une consultation afin de comparer les prestations proposées et leurs tarifs. Deux cabinets ont répondu, il s'agit de la société SETUR d'une part et le cabinet DEBOST /LECHAUX/LE MOINE d'autre part.

Après examen des offres, M. Le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la proposition du Cabinet DEBOST/LECHAUX/LE MOINE, la moins coûteuse.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir la proposition du cabinet DEBOST/LECHAUX/LE MOINE, pour la réalisation de l'inventaire des zones humides au prix de 4455.10€ TTC.

### **Dossier aliénation chemin rural « Le Bahac »**

M. Le Maire précise que l'enquête publique pour la vente du chemin rural « au Bahac » est terminée et il fait part des observations contenues dans le registre.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable et décide :

- de céder ce chemin rural au prix de 0.30€/m<sup>2</sup>.
- que les frais liés à cette acquisition (géomètre et notaire) seront supportés par l'acquéreur, M. GENEVRIEZ.
- de confier à Maître Patard, notaire à Saint Méen Le Grand, le soin d'établir l'acte de vente.

### **Questions diverses**

#### **Fontaine St Laurent :**

Les travaux d'aménagement de la Fontaine ST Laurent sont prévus au budget 2005, il est soumis au conseil Municipal la possibilité d'une mise en lumière du projet.

Après approbation, Le Conseil Municipal décide de mener une étude sur le coût et les subventions possibles, afin d'intégrer ces dépenses au projet en cours.

#### **Panneau de limitation de vitesse**

M. Le Maire rappelle au conseil Municipal le souhait notifié à la dernière réunion de conseil, de limiter la circulation sur la route du « Bahac ».

Il propose au Conseil Municipal de limiter la vitesse à 70km/h sur la route qui va des «Mollières au Bahac».

Le Conseil émet un avis favorable.

### **Poubelles verres terrain de foot, poubelle jaune à l'école.**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que l'union sportive réclame un conteneur à verres et que l'école de LE CROUAIS ne disposerait pas de poubelle jaune.

Des renseignements seront pris auprès des établissements THEAUD, pour la location d'une colonne à verres, et le SMICTON sera contacté pour la mise en place d'une poubelle à l'école.



### **Le 26 avril 2005**

M. Le Maire demande si le compte rendu du 8 mars 2005 peut être signé ou s'il doit être complété ou modifié.

Mme THEAUD précise que la demande d'un conteneur à verres doit être adressée directement au SMICTOM et non aux établissements THEAUD comme précisé à la rubrique questions diverses du compte rendu.

M. le Maire précise que cette mention sera rayée du compte rendu et demande aux conseillers de signer le registre des délibérations.

### **Coût de fonctionnement d'un élève sur l'année scolaire 2003/2004**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de demander une participation sur les coûts de fonctionnement de l'école publique pour les communes extérieures ayant des enfants scolarisés sur la commune de LE CROUAIS. (par référence à l'article 23 de la loi du 22 juillet 1983 modifié)

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de fixer les charges de fonctionnement dues par les communes extérieures pour les élèves inscrits dans l'école maternelle et primaire publique de LE CROUAIS calculées conformément aux dépenses réelles de fonctionnement de chaque année, à compter de l'année scolaire 2003-2004,
- vu le calcul établi par rapport au total des dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2003 pour la rentrée scolaire 2003-

2004 (tableau annexé à la présente délibération), ce coût de fonctionnement sera facturé :

➤ Aux communes extérieures ne disposant pas d'école publique (Saint-Onen-La-Chapelle -Quédillac) par rapport au nombre d'élèves domiciliés dans ces communes et inscrits dans l'école maternelle et primaire de LE CROUAIS.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité et fixe les charges de fonctionnement dues par les communes extérieures pour les élèves inscrits dans l'école de LE CROUAIS

Année 2003 : Coût d'un élève 484.17 €

### **Taux d'imposition de 2005**

le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, décide de reconduire pour 2005 les taux appliqués pour l'année 2004 :

- taxe d'habitation 13.86
- foncier bâti 12.99
- foncier non bâti 41.56

### **Subventions cantons prioritaires**

Suite au nouveau dispositif « canton prioritaire » pour l'année 2005 et à la nouvelle convention qui devrait être signée avec les communes membres, M. Le Maire présente le dispositif et sollicite l'avis du Conseil Municipal pour l'affectation de la nouvelle subvention attribuée pour un montant de 8652€.

Après discussion, le Conseil Municipal souhaite affecter la subvention canton prioritaire au projet d'aménagement d'un parking autour de la salle culturelle.

### **Informatique : renouvellement de l'équipement**

Mme CHERO présente le dossier en précisant la nécessité de renouveler le matériel informatique qui devient inadapté aux besoins actuels.

Pour le choix de cette nouvelle acquisition, trois sociétés ont été contactées par téléphone. Il s'agit de la société MAIRISTEM, fournisseur actuel de notre logiciel de comptabilité, de la société POUZET de QUEDILLAC et de la société TERTRONIC à IFFENDIC. Mme CHERO présente un comparatif des offres reçues et sollicite l'avis du Conseil Municipal. Suite à l'examen des différentes propositions et en prenant comme critère de choix le rapport

qualité prix, après délibération, le Conseil Municipal décide :

- de retenir la proposition de la société POUZET, pour un coût de 1820.00€ TTC
- d'affecter les crédits nécessaires et de créer une opération N° 89, informatique cpte 020 : -1900.00 € et cpte 2283 : + 1900.00 €

### **Questions diverses**

#### **Présentation du projet d'aménagement**

##### **Fontaine St Laurent**

M. Le BIHAN a présenté aux membres du Conseil Municipal et à l'association « les amis de St Laurent » la nature des travaux d'aménagement de la Fontaine :

- mise en place d'un talus en blocs de schistes rouge; mise en place d'une allée empierrée ; d'un talus bâché, d'une table pique-nique; pose d'un pont en bois cintré avec garde corps, pose d'une poubelle et d'une clôture.

Le montant du devis s'élevant à 16963.40€ht.

- la réfection du lavoir portera sur la rénovation de la toiture avec un montant de travaux de 3129.70€ht.

De plus, il est prévu une signalisation de la Fontaine et une inauguration l'an prochain.

L'intégralité du projet sera subventionnée à hauteur de 65% par le programme LEADER+. Le Conseil Municipal sera amené fin juin à délibérer pour adopter le projet de financement global. Les travaux devraient démarrer vers le 15 août.

**Lecture du courrier de Mme Marie DAUGAN**, faisant écho des conclusions du groupement Technique Académique au sujet du Lycée La Providence qui risque d'entraîner à moyen terme la fermeture de cet établissement. Au nom du Conseil Municipal de LE CROUAIS, M. Le Maire propose d'adresser une lettre de soutien.



### **le 31 mai 2005**

**Présentation de la carte communale** par Mme PUJOS, avec le descriptif précis de toutes les zones à urbaniser sur l'agglomération et le village de La Poutais, respectant ainsi le tracé de l'assainissement collectif.

Après discussion, Le Conseil Municipal s'est prononcé sur les zones qu'il souhaite ouvrir à l'urbanisation et une réflexion a été menée sur les zones sur lesquelles la commune souhaiterait émettre un droit de préemption.

Mme PUJOS propose ainsi au Conseil Municipal de réfléchir sur les futurs projets communaux à intégrer dans la carte communale et pour lesquels la commune se réserverait le droit d'appliquer un droit de préemption.

L'étape suivante portera sur la transmission du projet aux organismes concernés et la mise en enquête publique du projet carte communale.

### **Prix du m<sup>2</sup> du mur cédé à Damien ROBERT**

M. Le Maire propose de fixer le prix du m<sup>2</sup> par référence à d'autres cessions de terrains réalisées sur la base de 0.61€/m<sup>2</sup>, dans le bourg.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- de céder le mur à M. Damien ROBERT au prix de 0.61€/m<sup>2</sup>
- de confier à l'étude de Maître PATARD le soin de rédiger l'acte et précise que les frais de géomètre ainsi que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

### **Tarif Garderie**

Vu l'ordonnance N°86-1243 du 1<sup>er</sup> décembre 1986 relative à la liberté des prix et de la concurrence, Mme CHERO, Adjointe précise qu'il y a lieu d'actualiser les tarifs garderie pour la rentrée scolaire prochaine 2005/2006.

Après délibération, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'appliquer le tarif par cycle de présence et fixe ainsi le tarif de droit de garde de la garderie municipale à 0.80€ par matin et par soir de présence des enfants.

### **Restauration scolaire**

Le Conseil Municipal lors de sa dernière séance, a souhaité étudier un nouveau système de restauration pour la rentrée scolaire 2005/2006, considérant d'une part qu'il est devenu difficile de répondre à une demande soudaine de main d'œuvre suite à un arrêt de travail du personnel communal et d'autre part, que la salle de restauration

actuelle devenait trop petite pour répondre à la demande croissante des inscrits.

Ce dossier a été confié à l'étude à MME GALLON, adjointe, qui a ainsi contacté deux sociétés susceptibles d'assurer la restauration par livraison de repas. Il s'agit de la Société Océane de restauration de Mauron et de la Société RESTECO de Bédée.

La société Océane de Restauration propose une restauration en liaison froide c'est à dire livraison des repas le matin (repas préparé la veille de la livraison) avec une mise en chauffe à l'école avant le service du midi, pour un coût de 2.20€ TTC sans le pain et l'eau.

La société RESTECO propose une restauration en liaison chaude avec l'élaboration des repas le matin même de la livraison, pour un coût de 2.43€TTC, sans le pain et l'eau.

Après délibération, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir la proposition de RESTECO pour un coût de 2.43 TTC pour privilégier la qualité gustative en liaison chaude.
- d'utiliser la cuisine de la salle culturelle ainsi que la petite salle pour la distribution des repas à la rentrée prochaine, pour pallier au problème de place de la salle de restauration actuelle, mais surtout afin de se conformer aux réglementations en vigueur en matière d'hygiène et de restauration scolaire.
- d'informer par courrier la Direction Départementale des services vétérinaires de ces nouvelles dispositions.

### **Fontaine St Laurent**

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de valider le plan de financement pour l'aménagement de la Fontaine St Laurent et la réfection du lavoir qui s'établit comme suit :

<b>Postes de dépenses</b>	<b>Montant en Euros HT</b>	<b>Nature des concours financiers</b>
<i>Aménagement du site dont :</i> Pose d'une table pique nique + poubelle : 1160€ Pose d'un pont en bois : 4250€ Création d'allée, de talus en schistes : 4930€	16450	<u>Concours publics</u>  néant

Plantations végétaux + paillage (mulch et gravillon) : 6110€		
Acquisition Parcelle	770	Etat (préciser source(s) néant
Réfection toiture	3130	Région – Département <b>4430€ soit 20%</b>
Animation inauguration-fête)	1500	Concours FEOGA sollicité <b>9967.50€/45%</b>
Signalisation	300	Autofinancement de la commune 7752.50€/35%
<b>TOTAL</b>	<b>22150</b>	<b>TOTAL 22150</b>

Après avoir pris connaissance du plan de financement du projet Fontaine St Laurent, le Conseil Municipal délibère et décide :

- d'approuver le plan de financement du projet d'aménagement de la Fontaine St Laurent tel qu'il est établi ci-dessus.

### **Mobilisation nationale autour de Paris 2012**

M. Le Maire donne lecture du courrier de l'association des Maires de France sollicitant le soutien des communes, pour la candidature de la ville de PARIS à l'organisation des jeux Olympiques en 2012 et dont l'énoncé est le suivant :

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, considérant que les jeux Olympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de LE CROUAIS est attachée ; considérant que la Ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques en 2012 ; considérant, qu'au-delà de la ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays ; considérant que l'organisation des Jeux Olympiques à Paris en 2012 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine ; considérant que la commune de LE CROUAIS souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE - Apporte son soutien à la candidature de la ville de PARIS à l'Organisation des Jeux Olympiques de 2012 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

### **Questions diverses**

#### **Office de Tourisme**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal du projet réalisé par l'office de Tourisme, sur la réalisation d'un circuit touristique avec la promotion de sites remarquables sur le canton.

Il propose deux textes qui retracent l'historique et qui mettent en valeur l'église Notre Dame de l'Assomption et La Fontaine ST Laurent.

Le Conseil Municipal valide en l'état les textes proposés.

### **Certificats d'urbanisme « Le Pas de la Lande »**

M. Le Maire présente trois demandes de certificat d'urbanisme pour les parcelles cadastrées :

- B 721p sur une surface de 1760 m2.

- B.558 p et la 560 p, terrain A et B sur 1000m2 chacun.

Après délibération, Le Conseil Municipal émet un avis défavorable.



### **LE 05 JUILLET 2005**

#### **Adoption du projet de carte communale**

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.124-1 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 06 novembre 2003 donnant son avis sur l'opportunité d'élaborer une carte communale sur le territoire de la commune ;

Vu les documents transmis par M. Le Préfet le 22 avril 2004 ,

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles le projet de carte communale a été élaboré et MME PUJOS du cabinet d'études présente le contenu du projet.

Après avoir entendu l'exposé de MME PUJOS ;

Considérant que le projet de carte communale correspond aux objectifs que s'est fixés la commune en ce qui concerne l'aménagement, la protection et la mise en valeur du territoire communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. donne un avis favorable au projet de carte communale tel qu'il lui a été présenté ;
2. donne un avis favorable à ce que ce projet de carte communale soit soumis à enquête publique dans les conditions définies par le code de l'urbanisme.

La présente délibération sera transmise au Préfet. Elle sera en outre, transmise pour information :

- aux Présidents du Conseil Régional et du Conseil Général ;
- aux Présidents de la Chambre de commerce et d'industrie, de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture ;
- à La Présidente du Syndicat Mixte du SCOT du Pays de Brocéliande
- à M. Le Président de La Communauté de Communes du Pays de ST MEEN LE GRAND. La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie.

### **Archives départementales**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a sollicité le service des Archives Départementales en vue de procéder au classement général des documents administratifs de la Mairie.

Ce travail sera confié à un archiviste du Département mis à la disposition de la commune par convention valable jusqu'au 20 juin 2006.

Le règlement du coût de l'opération se fera au prorata des jours passés par l'archiviste en commune. En tout état de cause, ce coût n'excédera pas 3000€.

Considérant que le classement des Archives permet de mieux protéger les documents, de faciliter le travail des services administratifs notamment en cas de remplacement et d'ouvrir plus aisément aux habitants l'accès aux documents, M. Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Après délibération, Le conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider ce projet de classement des documents de la mairie.

- d'accepter la proposition des Archives Départementales pour le classement général des documents administratifs ;
- de prévoir au budget 2006, les crédits nécessaires à cette opération
- d'autoriser M. Le Maire à signer dès à présent la convention qui précise les modalités d'intervention

### **Cantons prioritaires : avenant à la convention 2002-2004**

Lors de la réunion du 31 mai 2005, le Conseil Municipal a été informé de la possible reconduction de l'aide du Conseil Général aux cantons prioritaires.

Sachant qu'il n'est pas possible de cumuler cette nouvelle aide, sur les opérations retenues dans le cadre de la première convention, M. Le Maire propose d'affecter cette subvention au projet d'aménagement d'un parking près de la salle culturelle, qui sera réalisé en 2006. Le montant de l'aide complémentaire serait de 8652€ pour la commune. M. Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve l'affectation de l'aide de 8652€ du Conseil Général sur le projet aménagement d'un parking prévu en 2006
- autorise M. Le Maire à signer l'avenant à la convention.

### **Tarif cantine rentrée scolaire 2005/2006**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le prix des repas à la cantine pour la prochaine rentrée scolaire.

Après délibération, Le Conseil Municipal décide d'appliquer le barème de la préfecture à savoir le taux moyen d'augmentation des prix des cantines scolaires pour les élèves de l'enseignement public pour l'année scolaire 2005/2006 qui sera transmis très prochainement.

### **Décision modificative Budget Commune**

Le SMICTOM a adressé un courrier annonçant la modification de l'appel de la redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2005.

En effet sur l'exercice 2005, la commune devra s'acquitter de trois semestres de la taxe de redevance des ordures ménagères :

deux correspondant à l'exercice 2004 et un correspondant à l'année en cours.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter les crédits pour faire face à cette nouvelle dépense, sachant qu'en 2006, la commune s'acquittera du deuxième semestre 2005 et du premier de l'année 2006. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de voter les crédits supplémentaires suivants :

**-article 65735 : +1200.00€**

**-article 022 : - 1200.00€**

### **Enquête Publique GIE SIRIEL lieu dit « La Ville au Roux » à MONTAUBAN DE BRETAGNE**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal de l'enquête publique présentée par le GIE SIRIEL, en vue d'obtenir l'autorisation de mettre en place une station d'épuration collective de déjections animales ( n° 2751 de la nomenclature des Installations Classées) régime d'autorisation, et une fabrication d'engrais et de supports de cultures à partir de matières organiques (n° 2170 de la nomenclature des Installations Classées) régime déclaration, au lieu dit « La Ville au Roux » à MONTAUBAN DE BRETAGNE.

### **Motion FAUR**

Le Conseil Municipal de LE CROUAIS,

- Soulignant l'importance des aides octroyées par les différents niveaux de collectivités aux communes rurales pour leur permettre de mener à bien leurs projets d'équipement et de développement,

- Rappelant que le Fonds d'Aménagement Urbain Régional (FAUR) mis en place par le Conseil régional de Bretagne a jusqu'à présent permis d'aider les communes rurales à réaliser des travaux notamment d'aménagement des centre-bourgs afin de valoriser le cadre de vie et d'améliorer le fonctionnement des secteurs ainsi aménagés, tout en respectant l'environnement ;

- Ayant pris connaissance de la réorientation donnée au régime d'aide régionale à compter de 2005,

- Considérant que les préoccupations d'écologie urbaine retenues par le nouveau dispositif vont exclure de facto bon nombre de projets de communes rurales qui à l'évidence ne comporteront pas un tel volet,

- Considérant que le système d'appels à projets qui se substitue au régime du « guichet » laissera planer de grandes incertitudes sur l'obtention d'une aide régionale, incertitudes qui conduiront les petites communes à renoncer à des projets qu'elles ne pourront assumer en l'absence de financements extérieurs suffisants,

- Considérant que les communes rurales, pour répondre aux aspirations légitimes des habitants doivent envisager des programmes d'aménagement, même modestes, liés à la spécificité de leur environnement et de leur dimensionnement,

- Souhaite une meilleure lisibilité dans la définition des critères d'éligibilité au nouveau dispositif,

- Demande au Conseil Régional de Bretagne de réexaminer le dispositif d'aide récemment mis en place, afin de permettre aux communes rurales de bénéficier d'un soutien financier équivalent à celui auquel elles pouvaient prétendre au titre de l'ancien FAUR.

### **Questions diverses**

#### **Inventaire Zones humides :**

Pas de subvention de la région .

#### **Acquisition nouvel ordinateur :**

Réponse négative de la Préfecture ; pas de prise en charge possible au titre de la DGE car connexion Internet déjà réalisée. (Dossier à revoir).

#### **Modification de zone constructible lotissement les « Chênes verts » :**

M. et Mme TOUANEL Dominique sollicitent l'avis du Conseil Municipal pour modifier le règlement applicable à une demande de construction d'un abri de jardin. La demande est transmise pour examen et avis de la DDE.

#### **Fontaine St Laurent :**

Accusé de réception pour accord de prise en charge au titre d'une subvention LEADER + à hauteur de 65% du projet HT.



### **Le 13 septembre 2005**

#### **Acquisition mobilier école**

Mme GALLON et Mme CHERO expliquent qu'il y a lieu de modifier le budget initial

école, compte tenu de l'arrivée de nouveaux élèves et de l'état de vétusté de certains équipements notamment du mobilier scolaire. Il est prévu en concertation avec le directeur de l'école pour la rentrée scolaire 2005-2006, l'acquisition de 3 tables, 18 chaises, un banc et une meuble étagère pour un coût TTC de 1229.13€.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter le renouvellement d'une partie du mobilier scolaire.

- de passer commande auprès de la CAMIF du matériel énuméré ci-dessus

- de procéder à la modification budgétaire suivante :

▫ **020**, : -1050.00 €

▫ **2188-77** : +1050.00 €

### **Mise en réseau Internet**

M le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal afin de permettre aux habitants de la commune l'accès gratuit à INTERNET, grâce à l'installation de l'ancien ordinateur complété par un Modem spécifique permettant une mise en réseau sécurisé d'internet.

Le coût de l'installation serait de 299€ TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider ce projet de mise à disposition gratuite d'Internet aux habitants de la commune.

- d'accepter la proposition de M.POUZET, informaticien à QUEDILLAC, pour l'acquisition d'un Modem et son installation pour un coût de 299 € TTC.

- de prévoir sur l'opération 2183-80, les crédits nécessaires et d'autoriser le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

### **Réalisation d'un prêt de 52000 € pour la station.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour clôturer les travaux de la station de traitement, il y a lieu de contracter un emprunt de 52000 € sur une durée d'amortissement de vingt ans.

Il précise que trois organismes ont été sollicités pour des propositions sur ces bases, et présente ainsi le détail de chaque proposition.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide :

- de contracter auprès du Crédit Agricole d'Ille et Vilaine, qui présente la meilleure proposition en taux variable, un prêt d'un montant de 52000€ sur 20 ans.

- D'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces concernant ce prêt.

### **Réalisation d'un prêt pour le financement des travaux du réseau de l'assainissement collectif.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour clôturer les travaux d'assainissement collectif de mise en place du réseau, il y a lieu de contracter un emprunt de 81000 € sur une durée d'amortissement de trente ans.

Il précise que trois organismes ont été sollicités pour des propositions sur ces bases, et présente ainsi le détail de chaque proposition.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide :

- de contracter auprès du Crédit Agricole d'Ille et Vilaine, qui offre la meilleure proposition en taux variable, un prêt d'un montant de 81000€ sur 30 ans.

- D'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces concernant ce prêt.

### **Questions diverses**

M. Le Maire propose au Conseil Municipal, de prendre un arrêté de circulation, pour le parking de l'ancienne salle interdisant le stationnement des camions poids lourd.

Après discussion, le Conseil Municipal donne son accord.

**Cérémonie des vœux 2005** : la date est fixée au mardi 27 décembre 2005.

M. JALU donne lecture de la lettre de la Région BRETAGNE, pour poursuivre les initiatives contre la suppression des trains « corail » et précise aux conseillers qu'ils peuvent signer la pétition jointe.

- information au Conseil Municipal de la date de la prochaine convention départementale du TELETHON (19<sup>ème</sup> édition) le 30 septembre 2005 à 20H.



## ETAT CIVIL

### NAISSANCES

- **Marius MARCHAND** Né le 12 juin 2005 à Rennes  
La Boscherais
- **Marvin GRAFFE** Né le 07 Août 2005 à Rennes  
Lotissement « Les Portes 2 »
- **Manon LECHEVESTRIER** Née le 24 Août 2005 à Rennes  
Le Pas de la Lande
- **Louarn ODIE** Né le 29 Septembre 2005 à Rennes  
Le bourg
- **Lou ESSIRARD** Née le 2 octobre 2005 à Saint Grégoire  
Le bourg



### MARIAGES

- Le 09 Juillet 2005 :** **Christophe ESSIRARD**, aide médico-psychologique  
& **Marylène DANJOU**, commerçante,  
domiciliés à LE CROUAIS Le Bourg.
- Le 13 Août 2005 :** **David TOUPE**, Kinésithérapeute, domicilié à CHARENTON-LE –  
PONT(Val de Marne) 17-19 Rue de Paris  
& **Marie-Line GALLON**, animatrice territoriale, domiciliée à LE  
CROUAIS « le Pas de la lande »
- Le 20 Août 2005 :** **Nicolas FAUVEL**, commercial, domicilié à Rennes, 29 rue François  
Tanguy Prigent  
& **Sandrine LEMOINE**, attachée territoriale, domiciliée à Rennes, 29 rue  
François Tanguy Prigent et résidant à LE CROUAIS « la régnerais »



### DECES

- Le 18 mars 2005** **Benoît JALU** 23 ans, Le Pas de la Lande.

## LA FONTAINE ST LAURENT A RAJEUNI...

Afin de préserver et de mettre en valeur notre patrimoine, la municipalité a décidé de restaurer la Fontaine St Laurent et le lavoir situés à l'entrée du bourg. Tout a été rénové à l'identique, avec une touche d'aménagements supplémentaires pour agrémenter le lieu. Ainsi, diverses plantes ont été plantées et un petit pont de bois permet de rejoindre une table de pique-nique. L'inauguration aura lieu au Printemps 2006.

Quelques chiffres :

Acquisition de la parcelle	770.00 €
Table pique-nique + poubelle	1 160.00 €
Pont en bois	4 250.00 €
Aménagement de l'allée et du talus	4 930.00 €
Plantations + paillage	6 110.00 €
Réfection de la toiture	3 130.00 €
Signalisation	300.00 €
Inauguration (état prévisionnel)	1 500.00 €
<b>TOTAL COUT PREVISIONNEL</b>	<b>22 150.00 €</b>

Ce programme est subventionné à 65 % par LEADER + (fonds européens).

Coût pour la commune : 7 752.50 € (en tenant compte du coût prévisionnel de l'inauguration).



... avant les travaux



après ...

## **PROJET DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE SUR TOUTES LES COMMUNES DU CANTON**

Afin de répondre au mieux aux besoins des personnes âgées et/ou handicapées à domicile, l'Hôpital local de St Méen le Grand a élaboré un projet de portage de repas à domicile.

Ce service de portage de repas, déjà en place sur d'autres cantons limitrophes, constitue un élément important permettant le maintien à domicile, et améliorant la prise en charge des personnes en perte d'autonomie.

La mise en place de cette prestation pourrait se faire courant 2006 : les repas préparés par le service de restauration de l'Hôpital avec l'aide d'une diététicienne seront livrés en « liaison froide » au moyen d'un véhicule réfrigéré.

Ce service sera assuré tous les jours de la semaine y compris dimanches et fériés.

Si cette prestation vous intéresse, vous pouvez contacter le service de soins à domicile de l'Hôpital au **02.99.09.88.33**.



## **SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE**

Le Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) travaille en collaboration avec les services A.D.M.R. et les infirmières libérales du secteur. Il est composé d'une équipe d'aides-soignantes qui interviennent au domicile des personnes âgées ou handicapées (+ de 60 ans) pour les soins d'hygiène, l'aide au lever/coucher, l'aide à l'habillage...

Le SSIAD permet :

- de favoriser le maintien à domicile
- de retarder la dégradation de l'état de santé
- d'éviter une hospitalisation trop longue
- de faciliter le retour à domicile après une hospitalisation
- d'aider les familles dans l'accueil de leur personne âgée, grâce à un soutien extérieur.

L'intervention des aides-soignantes se fait sur prescription médicale, par simple appel de la famille ou du médecin traitant.

Le service dispose d'une autorisation de 42 places pour les habitants des cantons de St Méen le Grand, Montauban et Bécherel.

L'infirmière coordinatrice du SSIAD se tient à votre disposition pour toute information au **02.99.09.88.33**.



## Horaires de la Mairie

Accueil tous les matins du lundi au vendredi de 9H30 à 12H30

☎ 02.99.09.68.88 FAX 02.99.09.64.52

e-mail : [mairie.lecrouais@wanadoo.fr](mailto:mairie.lecrouais@wanadoo.fr)

### **PERMANENCE DE MONSIEUR LE MAIRE**

Tous les mardis de 16H30 à 18H30

### **PERMANENCES DES ADJOINTS**

Sur rendez-vous au secrétariat de la Mairie

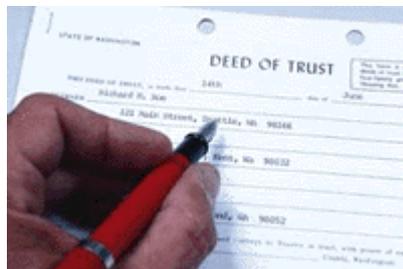
*Nouveauté*

**MISE A DISPOSITION GRATUITE DE L'ACCES INTERNET.  
N'HESITEZ PAS A VOUS RENSEIGNER A LA MAIRIE AUX  
HORAIRE D'OUVERTURE.**

*Info Mairie*

**Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2006**, la commune réalisera des travaux de voirie et de goudronnage pour l'aménagement d'un parking, et propose aux habitants de LE CROUAIS désirant effectuer des travaux de même nature de s'inscrire à la mairie pour bénéficier d'un tarif groupé.

# RECENSEMENT EN 2006



**Toute la population vivant à LE CROUAIS sera recensée à compter du 19 janvier 2006.**

Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tout les huit ou neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles. Ce nouveau recensement repose sur un partenariat plus étroit entre les communes et l'INSEE. Ainsi, les informations produites seront plus fiables, plus récentes et permettront d'adapter les infrastructures et les équipements à vos besoins (nombre de crèches, d'hôpitaux, de logements, d'établissements scolaires, d'enseignants, etc.).

**A partir du 19 janvier 2006**, vous allez donc recevoir la visite de l'agent recenseur qui sera pour la commune **Mme BOITEAU Estelle**, « la Pifaudière », **LE CROUAIS**.

Elle sera identifiable grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent sa photographie et la signature du maire. Elle viendra déposer à votre domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous vous poser.

L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis.

**Si vous êtes absent de votre domicile**, vous pouvez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à une personne de votre voisinage qui les remettra à l'agent recenseur.

Vous pouvez également les retourner directement à votre mairie ou à la direction régionale de l'INSEE.

**Votre réponse est importante.** Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui sont fournis par les agents recenseurs. Participer au recensement est un acte civique.

Aux termes de la loi du 07 juin 1951 modifiée, c'est également une obligation.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, contacter votre mairie au 02.99.09.68.88.

Les premiers résultats de cette enquête seront disponibles sur le site [www.insee.fr](http://www.insee.fr) à partir de janvier 2007.

**PERMANENCES A LA MAISON DU DEVELOPPEMENT**  
**DU PAYS DE SAINT MEEN**

Route de Gaël 35290 Saint Méen le Grand

☎ : 02.99.09.49.45    📠 : 02.99.09.49.50

**CPAM** (Caisse Primaire d'Assurance Maladie 218 rue de Châtillon –35000 RENNES

Le lundi de 13 h 30 à 16 h 30

**CRAM** (Caisse Régionale d'Assurance Maladie de Bretagne) 236 rue de Châteaugiron 35030  
RENNES Cédex 09

Le 4<sup>e</sup> mardi du mois de 9 h à 12 h

Sur rendez-vous : convocation à disposition à l'accueil de la Maison du Développement

Agent Conseil de permanence à la Mairie de Montfort sur Meu tous les mardis matins

☎ 02-99-26-62-32

**MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI** : Le mardi de 9 h à 12 h

**P.A.E.** (Point Accueil Emploi)

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et sur rendez-vous - ☎ 02-99-09-47-48

**C.L.I.** de Montfort (Commission Locale d'Insertion)

Lundi – mardi – mercredi de 9 h à 12 h et de 18 h à 20 h

**C.A.F.** (Caisse d'Allocations Familiales d'Ille et Vilaine) - Le mardi de 9 h 30 à 12 h

Cours des Alliés 35028 RENNES cédex - ☎ 02-99-29-19-99.

Pour tous renseignements concernant votre dossier vous pouvez composer le 0821 099 35  
puis votre numéro d'allocataire suivi de votre code confidentiel : (Serveur vocal 24 H/24)

**PACT-ARIM** (Amélioration de l'habitat) - 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mercredi du mois de 9 h à 11 h 30

22 rue Poullain Duparc BP 30128 35101 RENNES Cédex - ☎ 02-99-79-51-32

Ouverture au public à Rennes de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h (fermé le lundi)

**M.S.A.** (Mutualité Sociale Agricole) - Le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> mercredi du mois de 14 h à 17 h

10 Avenue des Français Libres 35027 RENNES Cédex

**PERMANENCES AU SERVICE INFOS FAMILLES**

8 rue de Plumaugat 35290 Saint Méen le Grand

**ASSISTANTE SOCIALE** : Le mardi sur rendez-vous

Contactez le Centre Départemental d'Action Sociale du Pays de Brocéliande

26 Boulevard Carnot 35160 Montfort sur Meu - ☎ 02-99-09-15-53

**ASSISTANTE SOCIALE DE LA SECURITE SOCIALE**

2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mardi du mois de 9 h à 12 h

**ASSISTANTE SOCIALE DE LA M.S.A.** : 4<sup>e</sup> jeudi du mois de 11 h à 12 h

**P.M.I.** (Protection Maternelle Infantile) Consultations des nourrissons 3<sup>e</sup> jeudi du mois de 9 h

30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h

## INFO SOCIALE EN LIGNE

0810 20 35 35

[isl@cg35.fr](mailto:isl@cg35.fr)

Info sociale en ligne est un service du conseil général d'Ille et Vilaine.

C'est un service d'information sociale généraliste, par téléphone et mel, à vocation départementale. Il informe dans les domaines suivants :

- famille
- logement
- santé
- justice
- travail
- chômage
- éducation – enseignement
- formation professionnelle
- citoyenneté
- consommation – revenus

Info sociale en ligne a une convention de partenariat avec la DDASS, LA CAF et la MSA.

Le service s'inscrit dans le dispositif d'action sociale, il aide à la compréhension et à son appropriation par l'utilisateur. Ce n'est pas une structure d'intervention supplémentaire.

Cet objectif rejoint une des missions traditionnelles du service social : l'accueil, l'information sociale généraliste et l'orientation.

Dix personnes réparties sur quatre fonctions :

- l'accueil (les conseillers sont tous des travailleurs sociaux)
- l'actualisation (toute l'équipe participe au travail d'actualisation à des degrés divers ; coordination par la documentaliste)
- documentation
- encadrement, coordination, animation (une attachée)

Les horaires d'info sociale en ligne :

Du lundi au vendredi de 9 heures à 18 heures

Le samedi de 9 heures à 13 heures.



## **ASSISTANTES MATERNELLES DISPONIBLES POUR L'ACCUEIL DE VOS ENFANTS SUR LA COMMUNE**

Madame **BOUETARD Danielle** les Champs  
Agrément pour 3 enfants

tél : 02-99-09-55-47

Madame **GALLON Maryvonne** le Pas de la lande  
Agrément pour 3 enfants

tél : 02-99-09-58-58

Madame **GLOTIN Laurence** le Bourg  
Agrément pour 2 enfants

tél : 02-99-09-48-67

Madame **MASSARD Léone** les Mollières  
Agrément pour 2 enfants et un mi-temps

tél : 02-99-09-66-62

Cette liste recense les assistantes maternelles agréées c'est à dire autorisées à accueillir un ou des enfants et le nombre maximum d'enfants pouvant être accueillis simultanément.

Elle n'indique pas la disponibilité des assistantes maternelles (qui peuvent, soit avoir atteint le nombre maximum d'enfants pouvant être accueillis, soit avoir choisi, pendant un certain temps, de ne pas accueillir d'enfants).



# ORDURES MENAGERES

Le ramassage des ordures ménagères s'organise ainsi :

- collecte des ordures ménagères **le vendredi** à partir de 5 heures (**poubelle verte**)
- collecte sélective **le mardi** à partir de 5 heures (**poubelle jaune et bleue**)

## JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DES DECHETTERIES

	Caulnes Le clos devant les pouriaux <b>02 96 88 72 06</b>	Montauban Z-A La Gautrais <b>02 99 06 39 48</b>	Le Loscouët La Gautrais <b>02 96 25 23 02</b>	Gaël (point clos) <b>02 99 07 71 47</b>
<b>Lundi</b>	08h30-12h00 13h30-18h00	08h30-12h30 14h00-18h00		08h30-12h00 13h30-18h00
<b>Mardi</b>		14h00-18h00	08h30-12h00 13h30-18h00	
<b>Mercredi</b>		08h30-12h30 14h00-18h00		08h30-12h00 13h30-18h00
<b>Jeudi</b>	08h30-12h00 13h30-18h00		08h30-12h00 13h30-18h00	
<b>Vendredi</b>		08h30-12h30 14h00-18h00		
<b>Samedi</b>	08h30-12h30 13h30-17h30	09h00-12h30 13h30-17h00	08h30-12h30 13h30-17h30	08h30-12h00 13h30-17h30

## Tri des déchets

### Information du SMICTOM

Les erreurs de tri concernent généralement toujours les mêmes produits. Nous vous rappelons donc que :

- les films et sacs plastiques
- les ports de yaourts, de crème fraîche et de fromage blanc,
- les barquettes en polystyrène,
- les boîtes de gâteaux et de viennoiserie
- les barquettes en plastique,
- les barquettes de beurre et bacs de glace,
- les bouteilles d'huile,
- les barquettes et pots de plantation

**doivent être déposés dans les bacs verts.**

Le verre, quant à lui, doit être déposé dans les colonnes prévues à cet effet. Les erreurs de tri coûtent cher à la collectivité. Merci de votre compréhension.

Quelques chiffres :

Récolte pour recyclage	De janvier 2004 à juin 2004	De janvier 2005 à juin 2005
PAPIER	1 040 tonnes	1 100 tonnes
VERRE	1 920 tonnes	2 000 tonnes
EMBALLAGES	851 tonnes	890 tonnes

Bravo... Continuons dans ce sens.

**Attention**

Trop souvent les abords des containers que ce soit en campagne ou dans le bourg sont couverts de déchets voire de sacs poubelles éventrés. C'est notamment le cas de ceux qui récupèrent le verre. Veillez pour la sécurité de tous ( il y a des enfants qui se sont blessés) à ne pas abandonner des bouteilles à proximité du container sous prétexte qu'il est plein, conservez les et attendez un peu ou rendez vous en direction d'un autre point de collecte. Et si par accident vous avez fait tomber du verre, pensez à en ramasser les morceaux. Ce sera plus agréable et sécurisant pour tout le monde et en plus ce n'est pas si compliqué de contribuer à rendre ces espaces plus propres

## TARIFS DE LA SALLE D'ACTIVITE CULTURELLE 2006

**Tarif hiver** : du 16 octobre au 14 avril

**Tarif été** : du 15 avril au 15 octobre

	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	ETE	HIVER	ETE	HIVER
SALLE	132.55€	167.90 €	194.39 €	229.74 €
SALLE + CUISINE	203.25 €	273.93 €	265.10 €	335.78 €
SUPPLEMENT VAISSELLE {réservé aux associations de la commune}	44.20 €			
VIN D'HONNEUR (petite salle)	61.85 €	61.85 €	88.36 €	123.71 €
Location tables et bans	3,20 €/table			
<b>CAUTION</b>	333,16 €			
<b>Réduction 2ème jour</b>	50%			

**Frais de fonctionnement pour les associations** quand la location est gratuite :

- ⇒ Pour les belotes ou assimilés : 61,85€
- ⇒ Pour les repas : 79,53 € (l'été)  
132,55 € (l'hiver)

**Assemblée générale Entreprise** ou divers : tarif idem hors commune

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter le prix des locations de 3% à compter du 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

# Maisons Fleuries

1 <sup>er</sup> Prix	M. et Mme Roger MESNAGE « La Boscheraïis »
2 <sup>ème</sup> Prix	M. Jean-Claude MARTIN
3 <sup>ème</sup> Prix	Mme Christiane TERRA
4 <sup>ème</sup> Prix	M. et Mme PERROT François
5 <sup>ème</sup> Prix	M. et Mme TOUANEL Claude



Par ordre alphabétique

M. et Mme BIZETTE Alphonse  
M. et Mme CARILLET Jean Yves  
M. CAROFF G.  
Mme CHEVEU Louise  
M. et Mme DEFFAINS René  
M. et Mme FAUCHOUX Léon  
M. et Mme FAUCHOUX Louis  
M. et Mme GORRE Gérard  
M. HARDOUIN Charles et Mme MOUAZAN Anne  
M. et Mme MASSARD Jean Claude  
M. et Mme MERCERIE Pierre  
M. et Mme OLIVE Armel  
Mme PERDRIX Marie  
M. et Mme PERROT Jean  
Mme RATZEL Marie Jeanne  
M. et Mme TOSTIVINT Loïc

*Félicitations à tous les lauréats !*

Les récompenses seront remises à la cérémonie des Vœux du Maire le 27 décembre 2005.

Toutes les maisons sont évaluées : pas besoin d'inscription.

## Trains

bus

bus

# NOS ASSOCIATIONS

## COMITE DES FETES

L'assemblée générale s'est tenue le vendredi 25 mars 2005 au cours de laquelle le bilan financier a été présenté.

Il a ensuite été fait appel à des bénévoles pour le fonctionnement du comité qui a composé le bureau comme tel :

- **Président** : Stéphane Bourrien
- **Vice-président** : Gérard Gorré
- **Trésorier** : Didier Lebreton
- **Trésorier adjoint** : Christophe Essirard
- **Secrétaire** : Patrick Jagu
- **Secrétaire adjoint** : Barnabé Gillouaye
- **Membres** : Alain Pinault, Daniel Chicoine, Yves Bourrien, Bernard Grasland, Frédéric Le Ny, Emmanuelle Gillouaye

Comme tous les ans le Comité des Fêtes organise diverses manifestations à savoir :

- . La fête annuelle : le 11 juin 2006
- . Le loto : le 1<sup>er</sup> octobre 2006
- . La poule au riz : le 18 novembre 2006.

A cette occasion le bureau remercie les bénévoles et les participants qui oeuvrent pour le bon déroulement de ces manifestations et tient à souligner qu'il n'est jamais trop tard pour venir rejoindre l'équipe déjà existante.

## UNC AFN

### Année 2005 :

Commémorations annuelles du 8 Mai et du 11 Novembre en présence des AFN de QUEDILLAC.

Le 8 mai Mr Raymond BEAUDOIN, ancien d'Algérie, a été décoré de la croix du combattant.

Le 18 juin, 50 personnes se sont rassemblées pour une sortie au Puy du Fou. La journée passée sous un soleil radieux fût appréciée de tous.

4 membres composent cette association ;

le bureau :

**Président** : René Deffains (Algérie)

**Secrétaire** et Porte drapeau : Raymond Beaudoin (Algérie)

**Trésorier** : Joseph TERRA (Indochine, Algérie)

**Membre** : Jean-François DAO (Algérie)

### Calendrier 2006 :

Commémorations du 8 mai et du 11 novembre. Une nouvelle sortie est prévue le 17 juin 2006.

## LES AMIS DE SAINT LAURENT

L'année 2005 a été marquée par la disparition de Madame Marie OZANNE. L'association a été créée à son initiative. Elle a beaucoup œuvré pour la paroisse, tant pour l'entretien, la décoration florale de l'église que pour la préparation des offices. Nous renouvelons nos condoléances à ses enfants et petits enfants.

En 2005 dans notre paroisse Saint Méen du Garun, le Père ROCHEDREUX nous a quittés pour la paroisse Saint Martin des Souevres. Il est remplacé par le curé Doyen Michel LEROY.

Nous leur souhaitons la bienvenue dans leur paroisse respective.

Vous avez sans doute remarqué les travaux effectués à la Fontaine Saint Laurent et aux alentours pour mettre en valeur ce site et en faire un lieu de promenade. L'inauguration aura lieu au printemps 2006.

Merci aux joueurs, aux visiteurs donateurs qui ont participé à notre concours de belote le 06 février dernier.

**Date à retenir** : notre concours de belote le 29 janvier 2006.

## LE CLUB DE LA GAIETE

### Composition du bureau :

- **Président :** Beaudoin Raymond  
**Vice-présidente :** Izel Madeleine
- **Secrétaire :** Legendre Jean-Claude  
**Secrétaire adjointe :** Clément Anne
- **Trésorier :** Izel Marcel  
**Trésorière adjointe :** Marguerie Yolaine

**Membres :** Deffains René, Bizette Alphonse, Marivint Germaine.

Ce bureau actuel ayant été élu le 23 novembre 2004, il y aura donc 1/3 sortant fin 2006 (et Mmes Izel et Marivint et Mr Beaudoin.

**Une date à retenir :** le 15 mars 2006 le club organise un couscous.

Pour les personnes désirant adhérer au club afin de participer aux diverses manifestations : concours de belote, tarots ou palets... vous pouvez vous rendre directement au club les jours de rencontre, c'est-à-dire les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois (à la salle des Fêtes) ou téléphoner à son président Mr Beaudoin au 02 99 06 44 07.

## ACCA DU CROVAIS

### (ASSOCIATION DE CHASSE)

23 chasseurs sur la commune cette année .

- **President :** Emile Robert
- **Vice President :** Yves Bourrien
- **Secretaire :** Samuel Robert
- **Secretaire Adjoint :** Patrick Thoron
- **Tresorier :** David Touanel
- **Tresorier Adjoint :** Damien Robert
- **Membres :** Eugène Coulon , Didier Poignand, Nicolas Perrin

L'association continue de s'occuper de la gestion du gibier, de gérer la réserve, d'organiser les battues aux nuisibles et de faire des lâchers de gibiers avant et pendant la période de chasse.

Cette année encore l'ACCA a payé les propriétaires des terrains sur lesquels elle chasse.

### Calendrier 2006

Potée le 11 Février 2006

Ball-trap le 26 et 27 Août 2006

## L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Le bureau pour l'année-scolaire 2005-2006 se compose de la façon suivante :

- **Président :** Trutin Gilbert.  
**Vice-présidente :** Mme Chicoine Marylène.
- **Trésorier :** Glotin Patrick.  
**Trésorier-adjoint :** Commeureuc Laurent.
- **Secrétaire :** Touanel Rachel.  
**Secrétaire adjointe :** Turpin Natahalie.

**Membres :** Pereira Eloïse, Barré Catherine, Guilleux Loïc, Jouanne Gilles, Gaillard Gaëlle, Mme Servant S, Lechevestrier P.

Des nouvelles familles résidant sur notre commune sont venues rejoindre l'APE, et nous les en remercions.

Tout parent d'élèves désirant venir en aide lors de nos diverses manifestations est le bienvenu, il suffit de le faire savoir à une personne ci-dessus inscrite.

La participation financière de l'APE, pour l'année scolaire 2004-2005 s'est portée principalement sur trois secteurs :

- 1° Sorties diverses pour les 3 cycles (504€)
- 2° Achats divers pour le 3 cycles (1 203,70 €)
- 3° Participation aux cadeaux du Père Noël (585 €)

### Dates à retenir :

- 18 décembre 2005 : Arbre de Noël
- 12 mars 2006 : Concours de belote
- 18 juin 2006 : Kermesse
- 07 octobre 2006 : Bourguignon

## US LE CROUAIS

Composition du bureau :

**Président** René MERCERIE  
**Vice-président** Arnaud RAFFRAY  
**Trésorier** Camille LEVREL  
**Trésorier adjoint** Christophe ESSIRARD  
**Secrétaire** Patrick TOUANEL  
**Secrétaire adjointe** Stéphanie PINAULT  
**Membres :** Emmanuel BRIAND, Rémy CHOUAN, Dominique FIXOT, Pascal MARTEL, Sébastien PINAULT, Sylvain PINAULT

Le club compte pour la saison 2005 – 2006 trente six licenciés seniors et quinze jeunes en entente avec la J.V Saint Onen la Chapelle. Les entraînements sont assurés actuellement par Sébastien PINAULT et Arnaud RAFFRAY.

L'équipe A est encadrée par Sylvain PINAULT, Stéphane BOURRIEN (arbitre) et Stypo, et l'équipe B par Rémy CHOUAN, Pascal MARTEL et Camille LEVREL.

Les jeunes sont encadrés par Patrick TOUANEL, Laurent COMMEREUC, René MERCERIE. Un arbitre officiel devrait rejoindre le club au cours de la saison.

L'objectif de la saison est la montée des deux équipes. Alors venez nombreux les encourager.

Les tournois sont prévus le dernier week-end de juin 2006, le cochon grillé le premier week-end de juillet. L'équipe B a reçu une nouvelle tenue offerte par deux sponsors locaux Le Bar « Entre deux » et Mr et Mme Claude LEVREL artisan en isolation à Quédillac. Les deux autres partenaires sont Jean Luc ROLLAND, boulanger à Broons et Joseph HUET, couvreur à Le Crouais.

## UN SOUFFLE POUR MARCHER

Association d'aide aux enfants handicapés de le Crouais.

L'association a été créée dans le but de venir en aide aux enfants handicapés de la commune de le Crouais en finançant des équipements, du matériel et des séjours dans des centres de loisirs sur production de facture et après prise en charge des caisses de sécurité sociale et de mutuelle.

Les recettes proviennent des activités suivantes

- couscous annuel début avril qui compte une forte mobilisation
- participation au nombre d'entrées par le Théâtre « les Roseaux de la Rance » de Quédillac
- tournoi de pétanque organisé par la pétanque de Montfort sur Meu
- l'amicale des sapeurs pompiers de Rennes
- les dons qui font l'objet d'un reçu fiscal
- les subventions des communes de Le Crouais, Saint Méen le Grand et Montauban de Bretagne.

Les dépenses en faveur des enfants

- des séjours de vacances et de loisirs dans des centres spécialisés.
- du matériel adapté.

« Un souffle pour marcher » s'associe aux autres associations de le Crouais et de Saint Onen la Chapelle pour l'opération TELETHON qui représente l'espoir de nos enfants.

Depuis la dernière assemblée générale l'association s'est étoffée.

Voici la nouvelle composition du bureau :

**Président** Rémy CHOUAN  
**Vice Présidente** Marie Aimée GUILLEUX  
**Trésorière** Marie France TOUPE  
**Trésorière adjointe** Christine TRUTIN  
**Secrétaire** Marie Annick MASSARD  
**Secrétaire adjointe** Véronique JALU  
**Membres :** Jocelyne LEBRETON, Camille LEVREL, Yolande MESNAGE, Marie Claude PINAULT

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 08 avril 2006 pour notre soirée couscous

## *DANSES BRETONNES*

L'atelier « Danses bretonnes et d'ailleurs » 2005-2006 a repris ses activités à la salle polyvalente de Le Crouais.

L'atelier des danses bretonnes créé à l'initiative de l'association Familles Rurales de Saint-Méen le Grand, en partenariat avec la municipalité de Le Crouais, a repris son activité en septembre dernier.

L'atelier est animé par Pierre et Estelle Boiteau de Le Crouais. L'atelier est basé sur un répertoire de danses bretonnes traditionnelles et d'ailleurs.

Les séances se déroulent chaque jeudi soir de 20 h 30 à 22h.

Actuellement l'atelier affiche complet ; il mêle à la fois des débutants et initiés.

Il y aura éventuellement en cours d'année la possibilité d'intégrer l'atelier si, comme l'an passé, certaines personnes inscrites ne pouvaient pas continuer à participer pour diverses raisons.

Dans le programme de l'année 2005-2006, il est prévu trois rencontres entre les élèves du cours d'accordéon diatonique de Familles Rurales et les danseurs de l'atelier. Ces rencontres conviviales ont pour but de mettre en valeur le travail réalisé au cours de chaque trimestre aussi bien par les élèves du cours d'accordéon diatonique que par les danseurs.

Pour tous renseignements supplémentaires contacter :

Michel Génévriez : Association Familles Rurales ; suivi section danses bretonnes – accordéon diatonique au numéro suivant : 02 99 09 50 60.

## *L'ATELIER CREATION*

Maryvonne Gallon nous enthousiasme et nous transmet tout son savoir-faire. Un vendredi soir par mois, nous nous retrouvons pour effectuer différents travaux.

En 2005 nous avons réalisé :

- Du macramé
- Une valise ou porte documents en cartonnage
- Un range CD en bois
- Une mini serre





# THEATRE

Venez vous détendre et passer un agréable moment au Théâtre de Quédillac (salle du patronage)

- Samedi 14 janvier 2006 à 20 h
- Dimanche 15 janvier à 14 h 30
- Samedi 21 janvier à 20 h
- Dimanche 22 janvier à 14 h 30
- Samedi 28 janvier à 20 h
- 

## Au programme :

C'EST COMPLET ! Comédie en 1 acte de Jérôme Dubois. « Au vieux plumard », petit hôtel miteux, accueille le couple Labranche, tombé en panne d'essence. Ce qu'ils ne savent pas, c'est que leur chambre est aussi occupée par le couple Delafeuille ! Qui plus est, Mme Delafeuille aurait quitté prématurément la société de M. Labranche, après avoir refusé ses avances... Nos deux couples vont alors, à plusieurs reprises, se croiser dans la chambre sans même s'en rendre compte... du moins, au début ! En effet, une série d'incidents va très vite conduire nos quatre protagonistes en bien mauvaise posture, croyez-moi... Et malheureusement, quand vous tombez sur la patronne de l'hôtel (une vieille fille pantouflarde, pas très nette, plutôt négligée, vêtue d'une robe de chambre plutôt douteuse), plus préoccupée par son match de foot à la télé que par la bonne tenue de son hôtel, vous comprenez bien que ça ne va pas s'arranger ! Je vous invite vivement à découvrir cette énorme mésaventure, écrite avec humour... beaucoup d'humour ! Ah ça ! Vous allez rire et faire rire... et ce, jusqu'à la dernière minute !

**Avec** Sandrine Vitre, Marie-Annick Guérin, Yveline Bivic, Vincent Crespel et Guillaume Ernoult.

« MA FEMME EST SORTIE » Comédie de Jean Barbier. Gilles est un sous-directeur dans une grande entreprise parisienne qui souhaite devenir directeur. Pour ce faire, il invite son P.-D.G. pour un week-end dans sa maison de campagne. Le problème, c'est sa femme : cette invitation n'est pas de son goût. Elle refuse cette corvée et laisse son mari se débrouiller seul avec son invité. Lorsque le P.-D.G. arrive, l'employée de maison, tout endimanchée, s'apprête à se rendre à l'église du village et elle est prise par le P.-D.G. pour la maîtresse de maison. Pour ne pas créer de problèmes, le sous-directeur laisse s'installer cette situation. Lorsque sa femme est de retour, elle se retrouve confrontée au fait que sa bonne est devenue sa patronne et, pour préserver les intérêts de son mari, elle se prête au jeu. Il s'en suit une cascade de mensonges et de quiproquos qui vont engendrer une explosion permanente de rires.

**Avec** Sandrine Robert, Vincent Crespel, Marie-Paule Chéro, Daniel Gallée, Jérôme Robert et Emmanuelle Dartois.

*Sur chaque entrée payante, une participation sera reversée à l'Association « Un souffle pour marcher ».*

**A NOTER :** N'hésitez pas à prendre contact avec les membres des Roseaux de la Rance, la troupe est toujours à la recherche de nouveaux comédiens en herbe... Pourquoi pas vous ?

Sur une initiative de la Pétanque Mévennaise, une école de Pétanque a vu le jour en septembre. Elle est ouverte aux jeunes à partir de 7 ans, tous les mercredis de 15 h à 17 h. (local couvert). Les jeunes sont encadrés par Régis Laviolette, titulaire d'un brevet de formateur, assisté par Antoine Jourdan.

Venez rejoindre nos trois jeunes crouaisiens adeptes de ce sport. L'inscription est gratuite. Renseignements sur place ou auprès de Antoine Jourdan : 06.25.46.00.14

## Judo

Yann ROSSIGNOL nous a offert un beau palmarès cette année.

En Junior il termine :

- 1<sup>er</sup> au championnat départemental
- 1<sup>er</sup> au championnat de Bretagne
- 1<sup>er</sup> aux inter-zones
- 5<sup>ème</sup> au championnat de France

Yann est sélectionné comme membre de l'Equipe de France et a participé au tournoi international de la ville de Lyon.

En Senior il termine :

- 1<sup>er</sup> au championnat départemental
- 2<sup>e</sup> au championnat de Bretagne
- 5<sup>e</sup> aux inter-zones.

Il a fait un stage de huit jours à l'INSEP à Paris.

Yann remercie Mr et Mme Joseph HUET, ses sponsors depuis quatre ans.

Les parents de Yann Rossignol sont très fiers de son parcours, nous le félicitons et l'encourageons pour ses futurs combats.

**BONNE CHANCE YANN ET ENCORE  
BRAVO.**

**CHAMPIONNATS DE FRANCE JUNIORS à PARIS  
L'ILLE ET VILAINE AUX PLACES D'HONNEUR**

## *Ecole publique Le CROVAIS*

### *Quoi de neuf ?*

Au travers de cette rubrique il s'agit de communiquer à l'ensemble de la population de la commune des informations sur le fonctionnement et les projets de notre école, je dis bien notre école car en tant qu'école publique c'est celle de la commune donc de nous tous.

A la rentrée nous avons accueilli de nouveaux élèves en maternelle mais également sur d'autres niveaux. Ce sont les nouveaux résidents qui viennent d'aménager. Ils se sont très vite insérés et intégrés dans notre structure. Les effectifs sont en progression régulière. D'autres rentrées sont programmées au cours de l'année.

Face à cela la municipalité a su réagir vite en achetant des équipements supplémentaires et en trouvant des solutions fonctionnelles sur le lieu de restauration scolaire par exemple.

Il y a en novembre 2005 62 élèves inscrits et présents. 19 en cycle 3 (CE2 CM1 CM2), 23 en Cycle 2 (GS CP CE1) sous la responsabilité de Brigitte Lorinquer et 20 en cycle 1 (petite et moyenne section) sous la responsabilité de Dominique Grimonprez. 45 familles scolarisent leurs enfants à l'école.

Nous avons à la rentrée eu le plaisir d'accueillir une nouvelle enseignante, Mademoiselle Anne Claire Ogier qui travaille avec moi en cycle 3 en prenant en charge la classe quand j'assume mes fonctions de coordination du RER ou des cours à l'IUFM. Dans cette classe Madame Monique Roubeau Malvaux continue d'enseigner l'anglais deux fois par semaine aux CE2 CM1 et CM2.

Cette année chaque classe conduira ses élèves vers l'acquisition de nouveaux savoirs conformément aux programmes. Ceci sera complété ou renforcé par des temps forts. Etant donné qu'il n'est pas ici possible de tous les citer, nous en retiendrons un qui pourrait s'intituler : « à l'école du cirque. » Dans le cadre du RER (Réseau d'Ecoles Rurales avec St M'Hervon et St Uniac) , le cirque Métropole plantera son chapiteau pendant une semaine sur une des communes, probablement la notre. Tout au long de la semaine, tous les élèves, des trois communes prépareront ensemble par groupe un spectacle en s'initiant aux arts du cirque. Nul doute que vous ne manquerez pas de venir assister à cet évènement au mois d'avril.

Au cours du mois de novembre, nous avons contribué à la consultation

départementale sur l'organisation du calendrier scolaire. Nous devons au sein du conseil d'école nous positionner sur la question de la semaine de 4 jours ou de 4 jours ½ avec dans ce cas le choix à faire entre le samedi matin ou le mercredi matin. L'ensemble des familles a été consulté. Elles ont répondu en nombre, 39 sur 45. 37 ont choisi la semaine de 4 jours et 37 également le mercredi matin si la semaine de 4.5 jours était retenue sur le plan départemental. En conseil d'école nous nous sommes positionnés également sur ces choix après un débat fort intéressant quant aux arguments croisés entre les familles, les enseignants et la municipalité. **Extrait du PV du conseil d'école :** *S'il y a unanimité pour la semaine de 4 jours d'une part, et pour le mercredi matin travaillé dans le cas où la semaine serait de 4,5 jours d'autre part, le consensus est impossible à trouver sur une répartition des 12 journées tout au long de l'année pour les récupérer. Les avis et les propositions divergent selon les modalités d'obtention des congés en été. Les familles souhaiteraient rogner plus sur les « petites » vacances quand les enseignants jugent nécessaire la coupure de 2 semaines toutes les 7 semaines. Le calendrier de cette année apparaît après avis des enseignants au cours du débat comme équilibré et respectant au mieux cet équilibre.*

Actuellement l'ensemble des consultations remonte en direction de l'inspection académique qui devra prendre des décisions en février 2006 au plus tard pour les 3 ans à venir.

Nous tenons à remercier très sincèrement :

- L'investissement des parents pour se rendre disponibles afin d'accompagner et d'encadrer les déplacements des élèves soit à la piscine, soit sur d'autres sorties. Ils s'impliquent et nous permettent de réaliser ces actions dans de bonnes conditions.
- L'association des parents d'élèves pour son engagement, son dévouement et le temps consacré à organiser des événements générateurs de bénéfices destinés à financer de nombreuses actions pour le bien être des élèves.

*Bonnes fêtes de fin d'année 2005, bonne année 2006 et à bientôt vous tous .... sous le grand chapiteau ...*

*Christian Lorinquer*



















<b>CALENDRIER DES FETES 2006</b>		
<b>MOIS</b>	<b>DATES</b>	<b>ACTIVITES</b>
<b>JANVIER</b>	22	Galettes des rois <b>US Le Crouais</b>
	29	Concours de belote <b>Amis St Laurent</b>
<b>FEVRIER</b>	11	La potée <b>A. C. C. A.</b>
<b>MARS</b>	12	Concours de belote <b>A.P.E</b>
<b>AVRIL</b>	02	Inauguration Fontaine St Laurent
	08	Couscous à ST ONEN « <b>Un Souffle Pour marcher</b> »
<b>JUIN</b>	10	Concours de palets <b>Comité des fêtes</b>
	11	Fête Communale <b>Comité des Fêtes</b>
	17	Sortie AFN
	18	Kermesse <b>A.P.E</b>
	24-25	Tournoi <b>U.S. Le Crouais</b>
<b>JUILLET</b>	01	Cochon grillé <b>U.S. Le Crouais</b>
<b>AOUT</b>	26-27	Ball-trap <b>A.C.C.A.</b>
<b>OCTOBRE</b>	01	Loto <b>Comité des Fêtes</b>
	07	Bourguignon <b>A.P.E</b>
	14	Repas des personnes âgées <b>C.C.A.S</b>
<b>NOVEMBRE</b>	18	Poule au riz <b>Comité des fêtes</b>
	22	Concours de belote <b>Club de la gaieté</b>
<b>DECEMBRE</b>	1-2	TELETHON <b>ST ONEN</b>
	20	Repas de fin d'année <b>Club de la Gaieté</b>
	17	Arbre de Noël <b>A. P. E.</b>

## **INFOS DE DERNIERE MINUTE..... INFOS DE DERNIERE MINUTE.**

**Les Vœux de la Municipalité auront lieu le mardi 27 décembre 2005 à 19 H à la Salle Culturelle.**

**Dates à retenir :**

- Inauguration Fontaine St Laurent : le dimanche 2 avril 2006
- repas des classes 6 : le samedi 21 octobre 2006
- repas du CCAS : le samedi 14 octobre 2006

**Opération « brioches de l'amitié » du 07 au 17 avril 2006.**

Merci pour le bon accueil que vous ne manquerez pas de réserver aux bénévoles chargés de la distribution.

Les écrits concernant le prochain bulletin municipal sont à adresser aux membres de la commission information avant le 1<sup>er</sup> septembre 2006 dernier délai.

Journal d'informations gratuit distribué à toutes les familles de la commune.

**Rédaction – Fabrication – Diffusion :** Mairie de Le Crouais

**Directeur de la publication :** Mr Armel JALU, Maire

**Responsable :** Mme Maryvonne GALLON, Adjointe

**Assistée de la Commission Information - Communication :**

Mesdames Marie-Paule CHERO, Marylène CHICOINE, Annie CHOUAN, Messieurs Loïc BUNOUF et Christian LORINQUER.